Chronique scolaire

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **38 (1909)**

Heft 4

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Chronique scolaire

Fribourg. — Dans son dixième rapport annuel, la Rédaction du *Glossaire des patois de la Suisse romande* dit qu'elle s'est efforcée de combler, par un séjour prolongé à Estavayer-le-Lac, les lacunes de son information sur la Broye fribourgeoise. Cependant, le *Glossaire* a dans la région, pour le patois de Granges-de-Vesin, un correspondant dont le zèle mérite une mention spéciale : M. A. Rey. Il ne fournit pas seulement des réponses copieuses aux questionnaires en cours, mais continue à répondre consciencieusement à ceux qui ont paru avant le début de sa collaboration. Le Vuilly est représenté maintenant par la correspondance régulière de M. Burnier, à Nant. Le patois de La Roche a trouvé un observateur en la personne de M. A. Grandjean, étudiant. Il est regrettable que plusieurs collaborateurs fribourgeois fassent totalement défaut ou soient fort en retard ; mais la Rédaction n'a pas encore perdu tout espoir de les voir revenir.

— † *M. Emile Oberson, instituteur.* — C'est avec une douloureuse surprise que nous avons appris la mort de M. Emile Oberson, instituteur à Villaraboud, emporté, à l'âge de 22 ans, par une phtisie galopante. Une semaine a suffi à la terrible maladie pour arracher ce jeune maître à son école, à sa famille et à la vie.

M. Emile Oberson était fils de M. François Oberson, instituteur, décédé à Maules, après avoir consacré près de 40 ans à l'enseignement primaire. Son fils Emile entra à Hauterive en 1902. Aux épreuves pour l'obtention du brevet, en 1906, il obtint un diplôme de Ire classe et sortit l'un des premiers. Nommé à Villaraboud, il s'adonna aux fonctions de l'enseignement et de l'éducation avec toute l'ardeur de ses vingt ans. Il eut bientôt conquis l'affection de ses élèves, la confiance des parents et l'estime de ses supérieurs. M. Emile Oberson avait inauguré une carrière pleine d'activité féconde, mais Dieu, dont les décrets sont impénétrables, vient de l'appeler au repos éternel avant qu'il ait donné la mesure de ses talents et senti toutes les amertumes de la vie.

Les funérailles de ce jeune et sympathique maître ont eu lieu à Sâles (Gruyère), sa paroisse d'origine, le jeudi 11 février. Nous offrons à sa mère désolée nos plus vives et respectueuses condoléances. R. I. P.

Neuchâtel. — Le 18 novembre 1908, le Grand Conseil a voté une nouvelle loi sur l'enseignement primaire. Aucune demande de referendum n'ayant été adressée au Conseil d'Etat, la loi s'est trouvée promulguée le 19 janvier.

D'après cette nouvelle loi, les traitements initiaux des instituteurs de la campagne sont élevés de 200 fr., ceux des institutrices de 120 fr.

— † *M. le très révérend doyen Berset.* — A Neuchâtel, ont eu lieu, mercredi, 17 février, les très imposantes funérailles de M. le rév. doyen Berset, curé de la paroisse catholique, depuis l'année 1862.

Le vénéré défunt était essentiellement un homme d'œuvres. L'importance de l'éducation ne devait donc pas échapper à sa clairvoyance sacerdotale. Il voulut avoir des écoles paroissiales de garçons et de filles, et il ne recula devant aucun sacrifice pour les fonder et les rendre viables.

Les questions pédagogiques intéressaient M. le Doyen de Neuchâtel. Chaque fois que ses nombreuses occupations le lui permettaient, il ne manquait pas d'assister aux assemblées annuelles de notre Société d'Education. Il paraissait heureux de se retrouver quelques instants sur le sol fribourgeois pour parler discrètement de ses œuvres ou pour donner à ses compatriotes de sages conseils.

Avec M. le curé-doyen Berset disparaît une belle, vénérable et sympathique figure du clergé de notre diocèse.

Zoug. — Le comité central du *Schweiz. cath. Erz. Vereins* s'est réuni dans cette ville pour discuter diverses questions, mises à l'étude par M. Tremp. La délibération apportée surtout sur l'opportunité que présente une école normale libre catholique et l'institution de retraites spirituelles pour les membres du corps enseignant. L'assemblée a pris des résolutions qui ont été votées à l'unanimité. On veut favoriser ses deux œuvres dans toute la mesure du possible.

AVIS

Mesdames les Inspectrices scolaires tiennent à rectifier une information, publiée dans le *Bulletin* du mois d'octobre 1908, concernant les travaux manuels féminins. Les débats de la conférence inspectorale du 12 octobre ont causé un malentendu. Consultée à ce sujet, la Direction de l'Instruction publique vient de déclarer *que les notes des travaux à l'aiguille doivent être comptées, pour former la moyenne, dans tous les tableaux de progression des écoles de filles et des écoles mixtes dirigées par une institutrice.*